

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal:

Objet: Convention d'objectifs entre la Ville et Sceaux tennis de table

Séance du 8 décembre 2023 Convocation du 1^{er} décembre 2023 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le premier décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents:

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés:

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,

M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,

Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,

M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée

Etait absent:

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 8 décembre 2023

OBJET: Convention d'objectifs entre la Ville et Sceaux tennis de table

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Numa Isnard) ; M. Philippe Tastes, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby ayant quitté la salle

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec Sceaux tennis de table pour la période 2024, 2025, 2026 et 2027.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance